Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Sécurité, veuillez visiter :
cap-securite.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Sécurité

CAP Agent de sécurité - EP1

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-SECU-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **8**
pour la partie professionnelle de l'EP1

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse fonctionnelle des équipements et limites d'intervention de l'agent** (3 questions) — **Page 3**
2. **Calcul du stockage vidéo et de l'autonomie de la batterie** (2 questions) — **Page 5**
3. **Levée de doute et traitement de l'événement à la porte P1** (2 questions) — **Page 6**
4. **Conduite à tenir face à un défaut de communication de la détection incendie** (2 questions) — **Page 8**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://cap-securite.fr/assets/annales/cap-securite/Systèmes de sécurité/2026/CAP Sécurité - Systèmes de sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse fonctionnelle des équipements et limites d'intervention de l'agent

Sur une plateforme logistique équipée de vidéosurveillance, d'une alarme intrusion, d'un contrôle d'accès et d'une détection incendie, l'agent exploite les informations disponibles au poste. Il doit appliquer les consignes, respecter ses limites d'intervention et préserver la confidentialité des images.

Partie 1

Question 1.1. Pour la caméra de vidéosurveillance, le détecteur d'ouverture, le contrôle d'accès par badge et le détecteur incendie, indiquez la fonction principale de chacun et une information qu'il fournit à l'agent.

Chaque équipement remplit une fonction distincte et transmet une information exploitable au poste :

Équipement	Fonction principale	Information fournie
Caméra de vidéosurveillance	Visualiser et enregistrer les images	Images de la zone surveillée
Détecteur d'ouverture	Signaler une ouverture surveillée	État ouvert ou fermé
Contrôle d'accès par badge	Tracer les demandes d'accès	Date, heure, point d'accès et résultat
Détecteur incendie	Détecter et signaler une alarme ou un défaut	Alarme ou défaut par zone

L'agent exploite ces informations selon ses habilitations, sans intervenir sur le matériel.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Caméra : images. Détecteur d'ouverture : état ouvert ou fermé. Badge : date, heure, point d'accès et résultat. Détecteur incendie : alarme ou défaut par zone.

Question 1.2. Lorsqu'un badge est refusé à la porte P1 et qu'une alarme d'ouverture apparaît sur cette porte, indiquez deux vérifications réalisables depuis le poste de sécurité, sans neutraliser le système ni intervenir sur le matériel.

Au poste, vérifiez les informations enregistrées et les états affichés, sans toucher au matériel ni neutraliser le système :

1. Consultez le journal du contrôle d'accès : heure, porte concernée et résultat du badge. Vérifiez aussi l'heure et le point d'accès de l'alarme intrusion.
2. Consultez les images autorisées de la caméra couvrant P1 et l'état de la porte sur la supervision. Notez si l'image permet d'établir l'identité ou si elle reste incertaine.

Consignez les faits et transmettez toute incertitude selon la procédure du site.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier le journal d'accès et l'alarme, puis consulter les images autorisées et l'état de P1 sur la supervision.

Question 1.3. Expliquez pourquoi l'agent ne doit pas réparer un détecteur ni modifier les paramètres de la centrale. Citez une action adaptée pour assurer la continuité de la surveillance et une règle à respecter lors de la consultation des images vidéo.

L'agent agit dans les limites de sa mission et ne se substitue pas au personnel de maintenance habilité. Réparer un détecteur ou modifier les paramètres de la centrale pourrait compromettre la détection et le fonctionnement de l'installation.

- Pour assurer la continuité de la surveillance : consigner l'anomalie, prévenir le responsable désigné et appliquer la mesure compensatoire prévue ou demandée.
- Pour les images : consulter uniquement les images nécessaires à la mission et selon ses habilitations. Ne pas les copier, photographier ni communiquer sans autorisation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Signaler l'anomalie, appliquer la mesure compensatoire prévue et consulter les images uniquement selon les habilitations, sans copie ni diffusion non autorisée.

2. Calcul du stockage vidéo et de l’autonomie de la batterie

L’étude porte sur les équipements de sécurité de la plateforme, notamment quatre caméras enregistrant à débit constant et une alimentation secourue par batterie. Les données du dossier technique servent à estimer le stockage requis sur 30 jours et l’autonomie disponible en situation de secours.

Partie 2

Question 2.1. Calculez le volume nécessaire pour conserver les enregistrements pendant 30 jours, avec 12 heures d’enregistrement quotidien. Additionnez les débits des quatre caméras et utilisez la formule donnée : volume en Go = débit total en Mbit/s × durée en secondes ÷ 8 000. Comparez le résultat au disque de 2 000 Go et concluez.

Les quatre caméras enregistrent chacune à 2 Mbit/s. On additionne leurs débits, puis on convertit les 12 heures quotidiennes sur 30 jours en secondes avant d’appliquer la formule du DT 2. La convention décimale est utilisée pour exprimer le volume en Go.

Calcul	Résultat
Débit total : 4 × 2	8 Mbit/s
Durée : 12 × 3 600 × 30	1 296 000 s
Volume : 8 × 1 296 000 ÷ 8 000	1 296 Go
Capacité du disque installé	2 000 Go

Le volume nécessaire est inférieur à la capacité installée : l’enregistrement tient sur le disque.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Stockage requis : 1 296 Go. Le disque de 2 000 Go suffit, avec 704 Go de marge.

Question 2.2. En retenant 80 % de la capacité nominale de la batterie, calculez l’autonomie estimée des équipements secourus avec la relation t = C utile ÷ I. Indiquez si cette autonomie couvre l’objectif de continuité de 12 heures.

La batterie nominale fournit 18 Ah, mais seule une part de 80 % est retenue pour le calcul. La capacité réellement disponible vaut donc **18 × 0,80 = 14,4 Ah**. On divise cette capacité utile par le courant consommé de 0,65 A, conformément à la relation donnée. Les unités Ah et A donnent une durée en heures. L’autonomie estimée est d’environ 22,2 h, donc supérieure à l’objectif de continuité fixé à 12 h.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Autonomie estimée : 22,2 h. L’objectif de 12 h est couvert.

3. Levée de doute et traitement de l’événement à la porte P1

À 22 h 14, une alarme d’ouverture concerne la porte de livraison P1, après un refus de badge enregistré à 22 h 13. La caméra C2 montre une personne en gilet de livraison sans permettre de lire son badge, tandis que la supervision indique la porte fermée; l’agent doit vérifier les données disponibles et rendre compte.

Partie 3

Question 3.1. Décrivez dans l’ordre les étapes de traitement de l’événement, de la réception de l’alarme jusqu’à la transmission au chef de poste. Précisez les informations à vérifier dans le journal, sur les images et sur l’état de la porte, ainsi que les actions à éviter.

Procéder chronologiquement depuis le poste de sécurité :

1. À 22 h 14, relever l’alarme d’ouverture et le point d’accès P1.
2. Consulter le journal et confirmer le badge refusé à 22 h 13 à cette porte.
3. Examiner l’image autorisée de C2 : noter la présence d’une personne en gilet de livraison, sans identifier son badge.
4. Vérifier que la supervision indique la porte fermée, puis rapprocher les informations.
5. L’identité et le motif de présence restant inconnus, consigner les faits et informer le chef de poste. Ne pas forcer l’accès, manipuler le détecteur, neutraliser la centrale ni copier ou diffuser les images.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Consigner et transmettre au chef de poste : alarme P1 à 22 h 14, badge refusé à 22 h 13, personne non identifiée et porte indiquée fermée.

Question 3.2. Complétez le tableau du DR 1 avec les informations disponibles. Pour toute donnée inconnue ou non vérifiable à partir du sujet, inscrivez « non déterminé » et indiquez l’action de suivi adaptée.

Reporter dans le DR 1 les éléments établis : alarme à 22 h 14 sur P1, badge refusé à 22 h 13, porte indiquée fermée par la supervision. L’image de C2 montre une personne en gilet de livraison, mais ne permet pas de lire le badge : l’identification certaine est « non déterminé ». Le suivi adapté consiste à consigner ces faits et à les transmettre au chef de poste, conformément à la consigne. Ne pas conclure à l’identité ni au motif de présence.

DR 1 complété, fiche de traitement P1

Rubrique	Réponse
Heure de l'alarme	22 h 14
Point d'accès concerné	P1
Événement associé dans le journal	Refus, 22 h 13
État de la porte indiqué par la supervision	Fermée
Identification certaine de la personne sur l'image	Non déterminé
Action de suivi à transmettre	Informer le chef de poste

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

22 h 14 ; P1 ; badge refusé à 22 h 13 ; porte indiquée fermée ; identité non déterminée ; informer le chef de poste.

4. Conduite à tenir face à un défaut de communication de la détection incendie

À 23 h 05, la centrale signale un défaut de communication avec un détecteur de la zone de préparation, sans alarme incendie affichée ni fumée ou flamme observée depuis le poste. L'agent doit appliquer les consignes, informer les personnes concernées, proposer une surveillance compensatoire et consigner les faits sans retarder les procédures d'urgence si la situation évolue.

Partie 4

Question 4.1. Décrivez la conduite à tenir face au défaut technique : contrôles possibles depuis le poste, personnes à informer, mesure de surveillance compensatoire à proposer et intervention interdite à l'agent.

1. Relever et consigner l'heure, la zone et le défaut affiché. Depuis le poste, consulter l'état de la centrale et vérifier qu'aucune alarme incendie n'est affichée ; noter qu'aucune fumée ni flamme n'est observée.
2. Informer le chef de poste, le responsable du site et le service de maintenance.
3. Proposer une surveillance renforcée de la zone de préparation, en accord avec le responsable, jusqu'au suivi du défaut.
4. Ne pas réparer le détecteur, ouvrir une armoire, débrancher, acquitter ou neutraliser un signal sans autorisation. Si la situation évolue, appliquer immédiatement la procédure d'urgence.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Consigner le défaut, informer le chef de poste, le responsable et la maintenance, et proposer une surveillance renforcée. Aucune intervention technique ; appliquer la procédure d'urgence si la situation évolue.

Question 4.2. Rédigez dans le DR 2 une transmission écrite factuelle et chronologique de quatre à six lignes destinée au chef de poste. Faites figurer l'heure, l'équipement ou la zone concernée, le constat observé, les vérifications effectuées et la suite demandée, sans ajouter d'élément absent de la situation.

Reporter les informations dans les quatre rubriques du DR 2, en distinguant le défaut technique d'une alarme incendie. Les vérifications à mentionner sont limitées aux constats fournis : aucune alarme n'est affichée et aucune fumée ni flamme n'est observée depuis le poste. Formuler la suite comme une demande, sans prétendre que les personnes ont déjà été contactées.

DR 2 complété : transmission au chef de poste

Compte rendu au chef de poste

Éléments du compte rendu	Transmission
Heure et équipement ou zone	23 h 05 Détecteur, zone
Constat observé	Défaut de communicati
Vérifications effectuées depuis le poste	Informer responsable et maintenance ; proposer su rveillance renforcée
Information transmise et suite demandée	

✓ RÉPONSE À RETENIR

23 h 05 : défaut de communication du détecteur de la zone de préparation.
Aucune alarme incendie affichée.
Aucune fumée ni flamme observée depuis le poste.
Informer le responsable et la maintenance ; proposer une surveillance renforcée.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'EP1 du CAP Agent de sécurité, session 2026, porte le code 26-CAP-SECU-EP1 et dure 2 heures; son coefficient est 8 pour la partie professionnelle. Situé sur une plateforme logistique, le sujet évalue l'exploitation des systèmes de sécurité, les calculs de stockage et d'autonomie, la levée de doute, la prévention des risques et la transmission des anomalies.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour le stockage, additionner les débits des caméras et appliquer : volume en Go = débit total en Mbit/s × durée en secondes ÷ 8 000.
- Convertir les heures d'enregistrement en secondes, puis multiplier par le nombre de jours de conservation.
- La capacité utile vaut 80 % de la capacité nominale; l'autonomie en heures se calcule par t = C utile ÷ I.
- En cas d'alarme ou de défaut, relever l'heure et la zone, consulter les informations autorisées, prévenir le responsable et consigner les faits.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer la fonction de chaque équipement de l'action autorisée à l'agent.
- Pour les calculs, présenter les conversions, les unités, la formule et une conclusion comparée à l'objectif.
- Ne pas affirmer une identité ou un motif lorsque les images ou les informations disponibles ne le permettent pas.
- Ne pas réparer, ouvrir une armoire, débrancher, neutraliser ou modifier un équipement sans autorisation prévue.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser le calcul du volume de stockage vidéo ?

Additionnez d'abord les débits des caméras, puis convertissez les heures d'enregistrement en secondes sur la période demandée. Appliquez la formule fournie et comparez le volume obtenu à la capacité du disque, en indiquant les unités.

Q : Comment déterminer si la batterie couvre la durée de continuité demandée ?

Calculez d'abord la capacité utile en appliquant le pourcentage retenu à la capacité nominale. Divisez ensuite cette capacité, en ampères-heures, par le courant en ampères, puis comparez l'autonomie obtenue à l'objectif horaire.

Q : Comment gérer le temps et le barème de cette épreuve ?

L'épreuve dure deux heures et comporte quatre parties de cinq points, soit vingt points au total. Répartissez votre temps entre les réponses réglementaires, les calculs, le protocole de levée de doute et la transmission écrite.

Q : Qu'attend le sujet dans les réponses de traitement d'alarme et de défaut ?

Les réponses doivent respecter les consignes et les limites de mission, suivre un ordre clair et s'appuyer uniquement sur les informations disponibles. Signalez les données non déterminées, transmettez les anomalies et n'ajoutez aucun fait non établi.

Sujet officiel associé (PDF) : https://cap-securite.fr/assets/annales/cap-securite/Systèmes de sécurité/2026/CAP Sécurité - Systèmes de sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.